



**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires*).

Le Président de la communauté des Communes décide de signer, avec la Région Nouvelle-Aquitaine, une convention de subvention n° 2024/33399020 relative au soutien régional aux plateformes de la rénovation énergétiques en nouvelle-Aquitaine. Cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2025 et s'applique aux dépenses réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Le montant maximal de la subvention régionale sollicitée est de 103 542 €.

Fait à Jonzac,

Le **28 JUIN 2024**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex